



- La confirmation des zones d'activités existantes (zone des Prés, Parc Saint-Pierre, Pré Catalan), bien que leur extension soit contrainte par le PPRI.
- Une flexibilisation du règlement pour encourager la densification et la requalification progressive de ces zones.
- Une meilleure intégration des pôles d'activités à l'entrée de ville et notamment sur la route de la Mer et le secteur du Pré Catalan.
- Une réglementation adaptée pour préserver l'artisanat d'art et les métiers d'art dans le centre historique.

Compte tenu de ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur donne un avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Biot. Nous restons attentifs à la mise en œuvre des actions prévues pour soutenir l'artisanat et renforcer son ancrage sur le territoire.

A ce titre, la CMAR PACA accompagne les entreprises artisanales à chaque étape de leur développement, de la création à la transmission. Elle propose un soutien personnalisé pour la formation, l'accompagnement administratif, le développement commercial et la transmission des savoir-faire. En lien avec les collectivités, elle contribue à la structuration et à la dynamisation des territoires en favorisant l'installation et le maintien des entreprises artisanales.

Nous restons à votre disposition pour évoquer la mise en œuvre d'actions concrètes visant à renforcer l'artisanat local et à promouvoir les savoir-faire du territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

**Gilles DUTTO**  
Président de niveau Départemental du 06  
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

